RAPPORT SPÉCIAL

Opérations de paix et coopération en Amérique latine

Haïti

En février 2004, après des années de crise, Haïti était au bord de la guerre civile, suscitant des défis et des menaces dans des multiples dimensions à la sécurité dans la région. Face à cette situation, les Nations unies ont décidé de constituer une mission de paix (MINUSTAH), qui a compté dès le début avec un fort engagement latino-américain. Cet engagement s'est transformé en une action commune jamais entreprise auparavant. La constitution de groupes de travail multilatéraux, des contacts permanents entre les Ministères, la génération des bataillons conjoints et une manifeste préoccupation pour cette situation sont quelques-unes de leurs expressions.

Renseignements de base de la constitution et du système

Effectifs envoyés para les Nations unies (MINUSTAH) à Haïti, à juillet 2008
7.174 effectifs militaires
1.881 effectifs de police

L'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, l'Amérique du nord et les Caraïbes contribuent avec des effectifs.

L'Amérique latine participe principalement avec des effectifs militaires en provenance de l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, le Guatemala, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

Les effectifs de la Police procèdent, en grande majorité du Canada, de la Chine, de la Jordanie, du Népal, du Nigéria du Pakistan et du Sénégal.

Pouvoirs de l'État

- Le Président déclare la guerre, négocie et signe les traités de paix, avec l'approbation de l'Assemblée nationale (Art. 140).
- Avec l'approbation du Sénat, le Président désigne, avec un décret émis en Conseil des ministres, le Commandant en chef des Forces armées, le Commandant en chef de la Police, les Ambassadeurs et les Consuls généraux (Art. 141).
- Le Président de la République doit assurer le respect et l'application de la Constitution et la stabilité des institutions. Il doit garantir les activités régulières des autorités publiques et la continuité de l'État (Art. 136).
- Le Premier ministre fait appliquer les lois. En cas d'absence du Président de la République ou d'incapacité temporelle de s'acquitter de ses tâches, ou à sa demande, le Premier ministre préside le Conseil des ministres. Il a le pouvoir de dispenser des règles et des règlements, mais il ne peut jamais suspendre ou interpréter les lois, les actes ou les décrets, ni s'abstenir de les faire respecter (Art. 159).
- Les Ministres sont responsables pour les actions du Premier ministre qu'ils représentent. Ensemble ils sont responsables de faire appliquer les lois (Art. 169).
- L'Assemblée nationale peut négocier et signer des traités de paix. Il peut déclarer l'état d'exception en cas de guerre civile ou invasion étrangère (Arts. 278-1, 2, 3, 4).

Forces armées

- La Force publique est composée de deux corps différents: les Forces armées d'Haïti, et les Forces de police.
- Les Forces armées ont été officiellement dissoutes en 1994. Néanmoins, elles existent encore dans la Constitution, datant de 1987. La Police nationale (PNH) a été créée pour transférer le maintien de la sécurité publique au contrôle civil en 1995.
- La Mission de stabilisation des Nations unies à Haïti (MINUSTAH) pourvoit de la sécurité conjointement avec la Police nationale, conformément à la Résolution 1743 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

Police nationale haïtienne

- La Force de Police est un corps armée. Elle opère sous les ordres du Ministère de la Justice (Art. 269).
- Le Commandement en chef de la Force de police est désigné, conformément à la Constitution, pour une période de trois ans, et il peut être reconduit dans ses fonctions (Art. 270).
- Elle est établie pour assurer la loi et l'ordre et pour protéger la vie et la propriété des citoyens (Art. 269-1).

Institutions d'éducation dans le domaine de la Sécurité*

Institution

École de la magistrature (Art. 176).

Académie de police (Art. 271).

Organisme duquel dépendent ces Institutions

Ministère de la Justice

* Présentés dans la Constitution.

La Police aujourd'hui

La PNH (Police nationale d'Haïti) à été créée en réponse à la démobilisation des Forces armées afin de placer la sécurité publique sous contrôle civil. La mission des Nations unies appuie le plan de réforme de la Police et en même temps la corrige et l'entraîne convenablement; elle essaie de déraciner toute forme de corruption et d'abus de pouvoir.[1]

Statistiques du personnel: En mars 2008, le secrétaire des Nations unies Ban Ki-moon a communiqué au Conseil de Sécurité que 8444 officiers en service s'étaient identifiés. Quelques 1000 se consacrent exclusivement ou en partie aux fonctions des pompiers (144), garde-côtes (69) et personnel de pénitencier (790). Le but du plan de réforme de la Police est de créer une force de 14.000 hommes pour 2010.

1 Se référer à la Résolution 1702 du Conseil de Sécurité.

Les Nations unies à Haïti

Présence des Nations unies à Haïti (1993 - 2008): missions et dépenses

MISSION DE L'ONU (avec renouvellement des missions)	Résolutions initiales du mandat	Chapitre d la Charte de l'ONU	Coûts finaux/ Attribution du budget
MICIVIH (Mission conjointe avec l'OEA)	Résolution de l'Assemblée Générale 47/20B (Avril 1993)		
UNMIH*	Résolution du Conseil de Sécurité 940 (Août 1994	Chapitre VII	US$ 315.794.700
UNSMIH	Résolution du Conseil de Sécurité 1063 (Juin 1996)		US$ 62.100.000
UNTMIH**	Résolution du Conseil de Sécurité 123 (Juillet 1997)		US$ 20.600.000
MIPONUH**	Résolution du Conseil de Sécurité 1141 (Novembre 1997)		US$ 20.400.000
MICAH**	Résolution de l'Assemblée Générale A/54/193 (Décembre 1999)		
MIF (Force de Paix Intérimaire)	Résolution du Conseil de Sécurité 1529 (Février 2004)	Chapitre VII	
MINUSTAH	Résolution du Conseil de Sécurité 1542 (Avril 2004)	Chapitre VII	US$ 2.500.474.000
			TOTAL: US$ 2.919.074.000

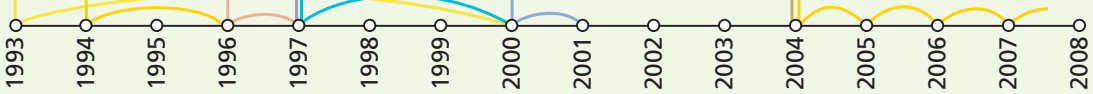

* Le mandat initial pour la mission était sous la Résolution 867 du Conseil de Sécurité (septembre 1993), mais elle n'a pas pu s'établir en raison des conditions politiques et de sécurité en place. La Résolution 940 du Conseil de Sécurité (août 1994), dans le chapitre VII de la Charte, a ordonné l'usage de la force pour l'établir.

**MICAH a été établie pour consolider les résultats atteints par la MIPONUH et les missions précédentes des Nations unies à Haïti, ainsi que la Mission internationale civile à Haïti (MICIVIH).

MINUSTAH (Mission de stabilisation des Nations unies à Haïti)

Autorités:

Représentant spécial du secrétaire général et chef de la Mission: Hédi Annabi (Tunisie)

Représentant spécial adjoint principal du secrétaire général: Luiz Carlos da Costa (Brésil)

Député représentant spécial du secrétaire général et coordonnateur humanitaire, coordonnateur résident et représentant résident pour le PNUD: Joel Boutroue (France)

Commandant de la Force: Général de division Carlos Alberto Dos Santos Cruz (Brésil)

Mandaté de police: Mamadou Mountaga Diallo (Guinée)

La MINUSTAH est parmi les 22 missions de paix actuelles des Nations unies, la septième mission, en ce qui concerne la quantité de personnel affecté à celle-ci. La MONUC (Rép. Dém. du Congo - 18.405) et l'MINUL (Libéria - 12.898) sont celles qui ont le plus grand nombre de personnel et l'UNAMA (Afghanistan - 19) et la BINUB (Burundi - 17) sont celles qui ont la plus faible composition.

Principaux points des résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU sur la MINUSTAH

Res. N 1529 (29/02/2004)

-Solution pacifique et constitutionnelle de la crise.
-La situation à Haïti constitue une menace pour la paix et la sécurité internationale.
-Autorise le déploiement d'une Force multinationale pour trois mois.
-Facilite la prestation d'assistance humanitaire.
-Disposition pour établir une force de stabilisation et de sécurité de l'ONU pour appuyer la continuité du processus politique, pacifique et constitutionnel.

Res. N 1542 (30/04/2004)

-Établissement de la MINUSTAH pour six mois.
-Formation d'une composante civile et une composante militaire.
-La MINUSTAH devra créer un environnement sur et stable, appuyer le processus constitutionnel et politique, promouvoir et protéger les droits de l'homme, et assister le Gouvernement de transition.
-Exhorte les États a pourvoir de l'aide économique et humanitaire.

Res. N° 1780 (15/10/2007)

- Prolonger le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 Octobre 2008.
- Continuer à appuyer la PNH, ses efforts, sa réforme et son renforcement.
- Inviter les pays voisins à Haïti à combattre, en coordination avec la MINUSTAH le trafic illicite de drogues, d'armes et d'autres activités.
- Offrir un appui technique pour un meilleur contrôle des frontières et établir des patrouilles pour les frontières maritimes.
- Appeler les parties prenantes dans les affaires humanitaires et le développement afin de collaborer avec la MINUSTAH.
- Appui à la Commission nationale de DDR.
- Promotion et protection des droits de la femme et des enfants sous la Résolution 1325.

Res. N° 1576 (29/11/2004)

-Recommande organiser les élections pour l'année 2005.
-Charge le gouvernement de transition d'établir une Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).
-Proroge le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 1er. juin 2005.
-Demande instamment aux institutions financières internationales et aux pays donateurs de verser les fonds promis.

Res. N° 1601 (31/05/2005)

-Le mandat de la MINUSTAH est prorogé jusqu'au 24 juin 2005.

Res. N° 1743 (15/02/2007)

-Appel pour la réforme de la PNH et le système judiciaire.
-Proroge le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2007.
-Demande à la MINUSTAH d'accélérer les efforts pour réorienter le DDR afin de réduire la violence.
-Prolongement de l'assistance au Gouvernement national dans la réforme de la PNH.
-Sollicite la MINUSTAH d'appuyer les autorités nationales dans la réforme de la justice.
-Amélioration dans la communication de la MINUSTAH avec la population pour lui faire comprendre le rôle de celle-là.

Res. N° 1702 (15/08/2006)

-Presse le gouvernement à réaliser des réformes dans la police et le système judiciaire.
-Besoin d'établir le programme de DDR.
-Proroge le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 février 2007.
-Presse pour que les autorités puissent compléter les élections législatives, locales et municipales.
-Assistance pour la restructuration et le maintien de la loi, la sécurité et l'ordre public.
-Assistance et conseil aux autorités nationales pour la réforme et le renforcement de la justice.
-Appel pour une coordination entre pays et acteurs internes pour une plus grande efficacité dans la solution des problèmes de développement les plus urgents.

Res. N° 1658 (14/02/2006)

-Fais appel au nouveau gouvernement pour aller jusqu'au bout des réformes politiques et constitutionnelles dues, promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales.
-Remarque l'importance de progresser avec le programme DDR.
-Proroge le mandat MINUSTAH jusqu'au 15 août 2006.

Res. N° 1608 (22/06/2005)

-Organiser les élections pendant l'année 2005.
-Les nouvelles autorités devront assumer leurs fonctions le 7 février 2006.
-Le mandat de la MINUSTAH est prorogé jusqu'au 15 février 2006.
-Augmentation temporaire d'effectifs.
-La MINUSTAH devra garantir le processus électoral.
-Entraînement de la Police nationale d'Haïti.
-Commission rogatoire pour le début du programme de DDR.
-Fais appel aux institutions financières internationales et donateurs pour verser les fonds promis.

Composition de la MINUSTAH, par type d'effectifs (%)

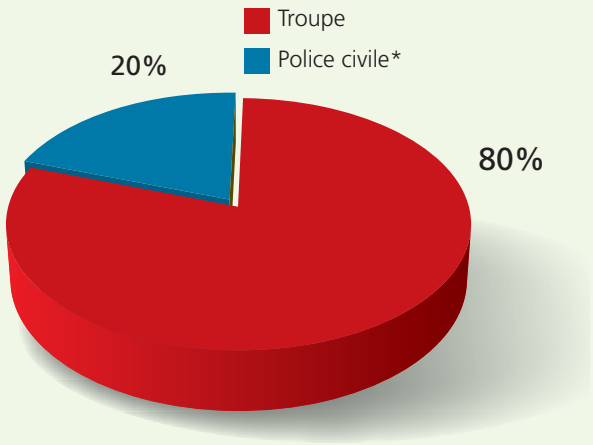

* Catégorisation utilisée par le Département des opérations de paix des Nations Unies. Cette catégorie se réfère à la police et/ou forces de sécurité militarisées.

Source: Département des opérations de paix des Nations unies au 30 juin 2008.

Composition de la MINUSTAH, à l'origine des effectifs (%)

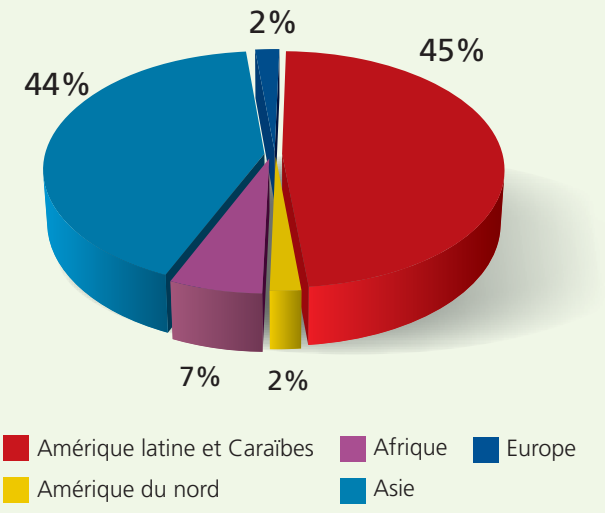

Les mécanismes de la coopération internationale

2 X 7

Réunion de vice-Ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays latino-américains membres de la MINUSTAH (Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Guatemala, Pérou et Uruguay).
Santiago de Chile, 19 août 2005

-Réaffirmer l'engagement de la communauté internationale avec le processus démocratique stable en Haïti.
- Encourager l'application des politiques de développement économique et social à moyen et à long terme s'appuyant sur l'aide extérieure.
- Accomplissement fondamental, solide et opportun des engagements financiers des pays développés et des organismes financiers internationaux vis-à-vis d'Haïti.
- Considérer une progressive transformation de la MINUSTAH une fois installé le nouveau gouvernement haïtien, renforçant les composants relatifs à la police et à la coopération économique et sociale.

2 X 4

Réunion des vice-Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'Argentine, du Brésil, du Chili concernant Haïti.
Buenos Aires, 13 Mai 2005

-Constitution d'un groupe de travail entre les Chancelleries et Ministères de la Défense.
-Besoin d'activer le virement des ressources pour faciliter les projets d'impact rapide ainsi que les projets institutionnels et politiques à long terme.
-Potentiel de la MINUSTAH pour renforcer les droits de l'homme, économiques, sociaux et politiques d'Haïti comme un élément essentiel dans la continuité du développement pour la gouvernance démocratique.

Les règles d'engagement (roe) pour le composant militaire de la MINUSTAH (mai 2004)

-Fondées dans la Rés. CS 1542/2004, sont un guide qui permet d'envisager l'utilisation du degré de la force nécessaire pour garantir l'autodéfense; définissent d'autres circonstances qui la justifie.
-Elles sont adressées au Commandant de la Force, qui doit les transmettre aux chefs opérationnels subordonnés, ces derniers ont la responsabilité de les apprendre à leur personnel, mettant en place des sessions d'entraînement régulier, au moins, une fois par mois.
-Toute contravention au ROE sera soumise à une enquête formelle et ses résultats envoyés au Quartier général de l'ONU, qui fera un rapport au pays concerné afin de prendre les mesures disciplinaires pertinentes et en lui laissant la possibilité de mener son propre enquête.

U N E A N A L Y S E

Le compromis latino-américain

Johanna Mendelson Forman*

L'actuelle mission des Nations unies en Haïti est la huitième depuis 1994. Depuis février 2004 lorsque le Président Aristide a été forcé de quitter le pouvoir, une opération de paix multinationale (MINUSTAH), dirigée par le Brésil, a été mise en place pour maintenir l'ordre et soutenir la paix et la sécurité. C'est une « mission intégrée », cela signifie que son mandat se rapporte plutôt au développement institutionnel qu'à la sécurité, mais son intention intégrale est le maintien de l'ordre pour qu'Haïti puisse commencer le processus visant à édifier un État compétent.

En avril 2008, le Sénat haïtien a relevé de ses fonctions le Premier ministre Jacques-Edouard Alexis avec une motion de censure. La destitution d'Alexis a eu lieu après une série d'émeutes propagées dans tout le pays à cause de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Au moins six personnes ont été tuées lors des manifestations, y compris un membre de la mission de l'ONU. À partir de ce moment le Parlement haïtien a rejeté un certain nombre de candidats présentés par Préval pour le poste de Premier ministre, et l'instabilité politique continue.

L'empire de la loi

Entraîner les membres du pouvoir judiciaire a été un défi permanent, dans un pays où le système légal est tellement brisé. Les prisons sont inadéquates pour la population criminelle et la surpopulation est habituellement dû à l'incapacité du système judiciaire de poursuivre ceux qui ont été arrêtés et emprisonnés. Le mandat de l'ONU pour améliorer le système en Haïti est un défi en suspens, même éludé par le gouvernement haïtien et pour la communauté internationale. Les plans actuels visent à "entraîner les entraîneurs" par l'École des magistrats pour entraînement judiciaire. L'USAID a reçu du Département d'État des États Unis, en 2007, 20 millions de dollars pour l'Initiative de stabilisation d'Haïti. Ce programme se concentre sur le renforcement du gouvernement haïtien et de la sécurité nationale et consacre 2 millions pour le Programme de renforcement judiciaire. On espère avec ce programme pouvoir augmenter le nombre de cas qui comparaissent devant les tribunaux haïtiens, en veillant à ce que toutes les enquêtes et les procédures suivent des normes standardisées et connues, en renforçant aussi l'implication de la communauté dans les activités civiques. USAID a aussi travaillé avec le Centre national pour les tribunaux de l'État (NCSC) en Haïti, depuis 2004, pour améliorer le système judiciaire.

*Avec la collaboration des stagiaires du CSIS Michael Bodakowski, Catherine Rebecca Dooley, Ariadne Medler, et Russell Prag.

Réunions du mécanisme du 2x7, avec participation du Secrétaire général de l'OEA. Buenos Aires, 16 janvier et 4 août 2006

-Il faut que le mandat de la MINUSTAH permette aux contingents d'inclure des éléments pouvant contribuer au développement social dans le domaine de l'infrastructure sociale, la santé et la formation.

-Volonté de maintenir le composant latino-américain pro-actif favorisant les conditions de sécurité et de pacification d'Haïti.

-Besoin d'additionner les efforts et coordonner l'identification des activités sur le terrain.

-Considérer nécessaire la participation de la communauté internationale par l'intermédiaire des contingents militaires, complétant la participation militaire avec des ressources économico-financières d'envoi à court terme.

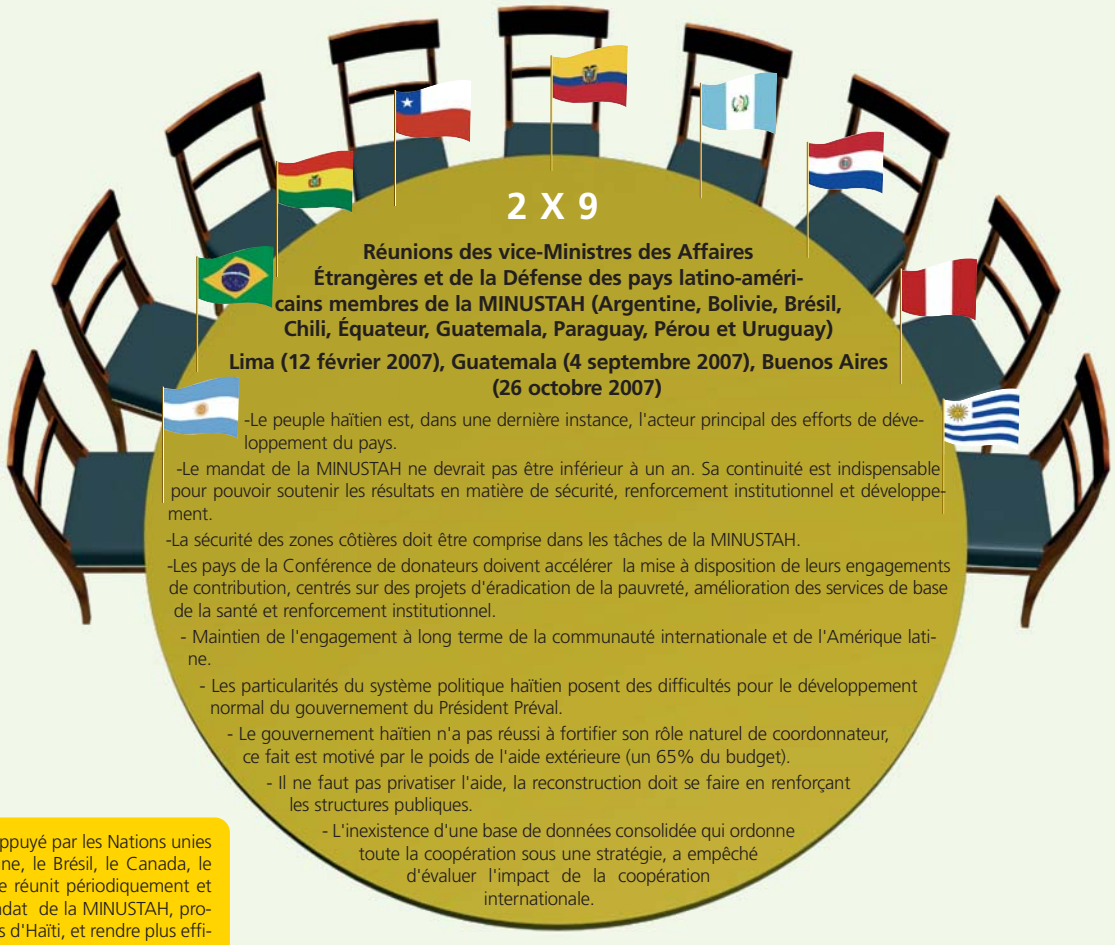

Le Groupe CORE est un mécanisme appuyé par les Nations unies (Rés. 1542 CS). Intégré par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la France, et les États Unis; il se réunit périodiquement et cherche à faciliter l'exécution du mandat de la MINUSTAH, promouvoir l'interaction avec les autorités d'Haïti, et rendre plus efficace l'action de la communauté internationale.

Malgré des exemples de ce type, il n'existe pas à ce jour dans le pays d'améliorations mesurables. La détention pré-judiciaire est encore un problème majeur et les tribunaux font face à de continuels et grandissants retards dans les procédures. Depuis 2004, le nombre moyen de jours à partir du moment de l'arrestation jusqu'au procès, a augmenté d'année en année, et malgré le fait que plusieurs centaines de juges et administratifs judiciaires ont été entraînés par des efforts internationaux, il n'existe pas un mesurage standardisé des améliorations ni un système de révisions de ce qui a déjà été fait.

Les gangs et la violence urbaine

Le plus grand défi de sécurité en Haïti est la présence de criminels et de bandes armées liées à la contrebande des drogues; la police est souvent impliquée en travaillant si près de ces éléments criminels.

L'une des missions principales de l'ONU à l'heure actuelle est la réduction des bandes et des criminels armés, qui circulent à travers Port-au-Prince dans des quartiers comme Bel Air et Cité Soleil. Le gouvernement haïtien, avec le soutien de la MINUSTAH et l'UNPOL, est en train de mener des plans de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), adressés aux membres des gangs armés. En août 2007, le Représentant spécial pour MINUSTAH a signalé des améliorations dans la sécurité des zones urbaines. Une série de 19 opératifs de sécurité menés par la MINUSTAH et la PNH entre fin 2006 et début 2007, ont provoqué la détention d'environ 850 membres de gangs armés à la mi-2007. Ces zones ne sont plus contrôlées par les gangs mais les possibilités de violence continuent, car tous les membres des gangs n'ont pas été arrêtés, et seulement très peu d'armes ont été confisquées. En outre, entre décembre 2006 et août 2007, il y a eu une augmentation dans les lynchages publics. Certains d'entre eux ont été, peut être, une réponse à leur précédente activité dans les gangs. Si les programmes vont réussir à long terme à réduire ou non la violence urbaine, cela n'a pas encore été vérifié, mais l'intense effort de maîtrise de ce fléau est évident lorsqu'on observe à quel point le gouvernement de Préval s'est focalisé sur cette sorte de programmes.

Malgré l'amélioration de la sécurité pendant 2007, la possibilité d'une réorganisation des gangs et la résurgence de la violence urbaine est encore préoccupante. Plus récemment il y a eu une augmentation du nombre d'enlèvements. Entre janvier et mai 2008, ont été signalés 152 cas d'enlèvements, par rapport à un total de 237 signalés pendant tout 2007. En réponse à cette apparente augmentation, MINUSTAH a établit des points de contrôle à Port-au-Prince, là où la plupart des enlèvements a eu lieu.

Les forces des Nations unies

L'opération de paix de l'ONU est remarquable par sa taille mais aussi par la variété géographique de sa composition. Menée dès le début par des Forces armées de l'Amérique latine, cette opération présente une caractéristique nouvelle très importante pour l'histoire de la participation régionale en opérations de paix. Les Ministères de la Défense et des Affaires étrangères de la région ont formé un groupe consultatif connu comme le "2 x 9", qui ne comprend pas les États-Unis; ceci est significatif dans une région où l'hégémonie américaine et la doctrine de sécurité nationale ont tellement marqué les accords de sécurité régionale depuis le milieu du XXe siècle.

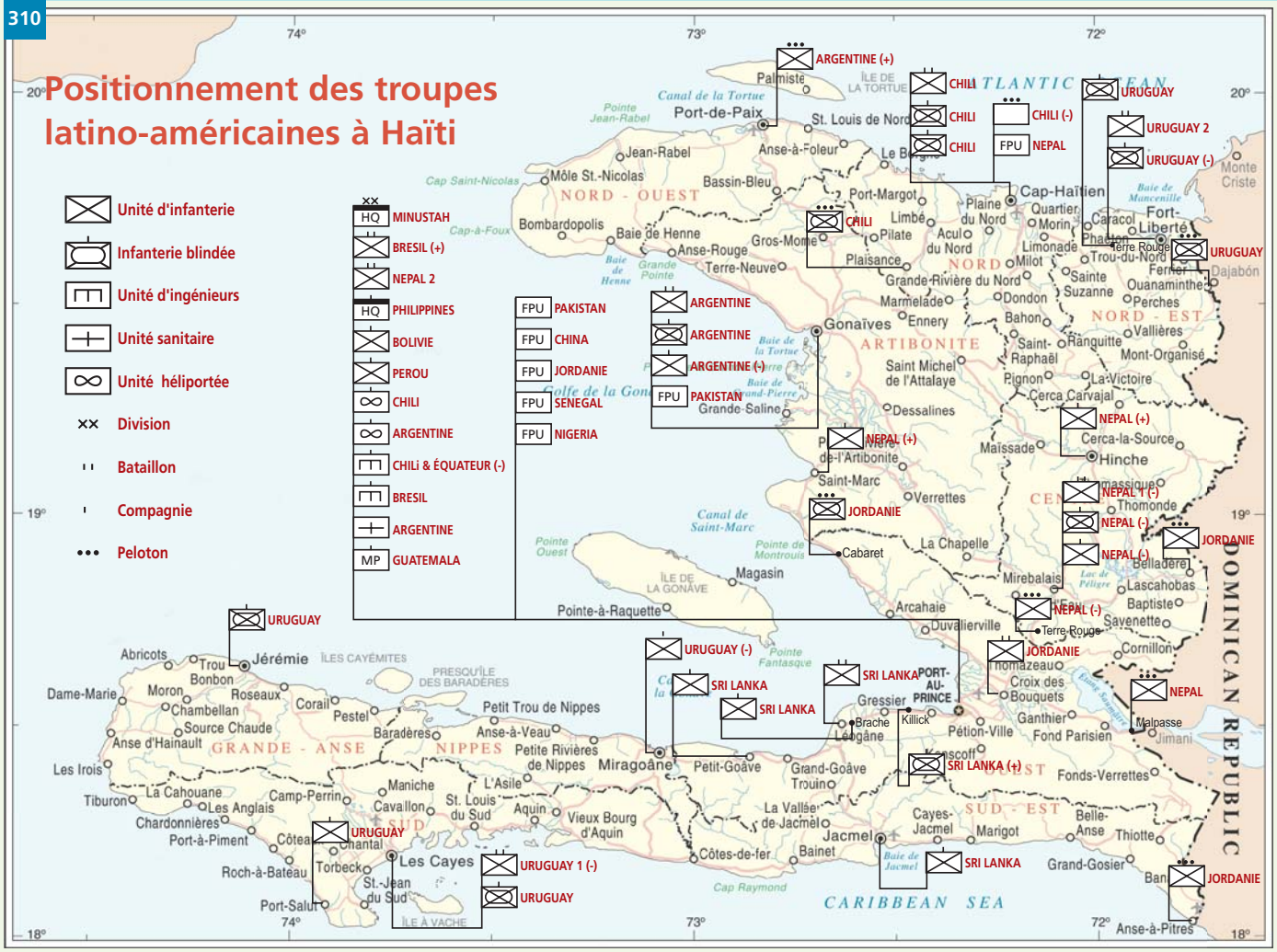

Source: Nations unies, rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH, S/2008/202, 26 mars 2008.

L'avenir

Le développement haïtien dépend de la mise en place d'un environnement sûr et stable. Il est encore le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, selon le Rapport de développement humain de l'ONU. Le gouvernement est faible, malgré une série d'élections libres qui ont donné comme résultat de nouveaux représentants, pas seulement au niveau national mais aussi dans les communautés locales. Il est aussi significatif que le Président Préval montre sa volonté de travailler avec la mission de l'ONU, dans un effort visant à éradiquer la violence des gangs qui affligent Port-au-Prince. Cet effort conjoint entre le gouvernement élu et l'ONU, marque un tournant important pour le gouvernement haïtien, qui a été d'abord réticent à utiliser les forces de l'ONU dans les actions de la police. Ce qui est plus difficile à prévoir est de savoir si en ayant l'appui financier et l'aide de MINUSTAH, le gouvernement aura la capacité d'adopter une nouvelle force de police, plus fiable et moins corrompue et assurer un plus grand nombre d'officiers de police avec un large soutien public.

Si une leçon est tirée de la mise en oeuvre des missions de l'ONU depuis 1994, c'est que ce sont des projets à long terme, qui nécessitent l'appui de la communauté internationale pour assurer le soutien des forces de police et un nouveau gouvernement capable d'attirer l'investissement économique qui apportera les bénéfices nécessaires. Dans ce sens, à l'heure actuelle il y a un faible niveau de recettes fiscales pour soutenir la police. L'aide internationale à long terme sera donc nécessaire pour arriver à construire une nouvelle force.

D'autres accords, tels que la grande diaspora haïtienne vivant aux États-Unis et au Canada (plus d'un million de personnes), peuvent marquer une différence, en utilisant ces personnes pour aider à l'entraînement et remplir le fossé croissant de talents, qui a augmenté. Selon les estimations d'envoi d'argent annoncées par la Banque interaméricaine de développement, USD 2.65 billions ont été expédiés par la diaspora haïtienne à leur pays au cours de l'année 2006, ceci constitue l'équivalent de plus d'un tiers du PIB de cette année. Cependant, de pair avec cet appui financier, le besoin d'avocats expérimentés qui parlent le français et le créole et la nécessité d'apporter des effectifs de police en mesure de former leurs pairs haïtiens, est urgent. Actuellement, on mène à bien des efforts pour voir de quelle façon les membres de la diaspora haïtienne peuvent aider les gens de leur pays.

Le secteur de la sécurité en Haïti est toujours en danger. Les proclamations émises par certains membres du Parlement, demandant le rétablissement des Forces armées, vont continuer aussi longtemps que de réels progrès se feront dans la mise en place de la nouvelle force de police. Jusqu'à ce que les haïtiens ne sentent pas que leur sécurité personnelle est assurée, il sera difficile de constater si la nouvelle PNH réalise effectivement sa mission.

Tout État souverain mérite un secteur de sécurité. Une Armée n'est pas la seule institution capable de pourvoir à la sécurité nationale. Mais la complexité des difficultés qui entravent la police à faire son travail, ainsi que le manque de possibilités d'emploi qui soutiennent le développement durable, donnera comme résultat de plus grands défis, dans les années à venir, pour le gouvernement de Préval. Pour l'instant, les meilleurs espoirs sont dans les engagements des nations latino-américaines avec les défis de sécurité haïtiens; la continuité de la mission de l'ONU, et le compromis démontré par la communauté internationale des donateurs pour générer une plus grande gouvernabilité en Haïti.

Composition de la MINUSTAH par rapport à l'origine et type de ses effectifs

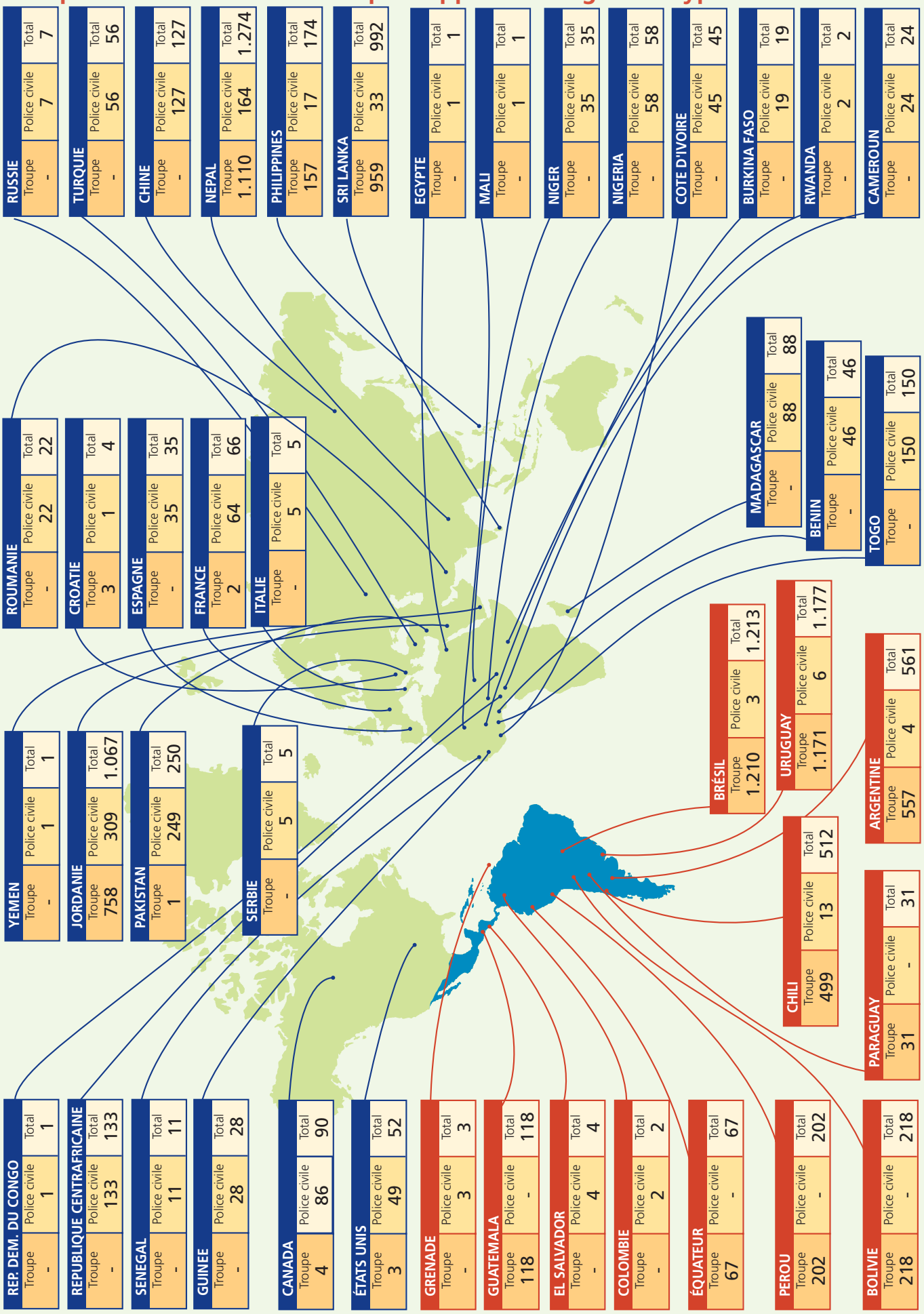

Source: département des opérations de paix des Nations unies au 30 juin 2008.

Achevé dNimprimer au mois
dNaoût 2008 à Buenos Aires